



AVIS PUBLIC :

Entrée en vigueur de règlements

Municipalité du Canton Arundel

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement suivant entre en vigueur :

- Le règlement #251 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à créer une nouvelle catégorie d'usage agricole pour la production de cannabis et à autoriser ce nouvel usage dans les zones For-4 et For-5.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation, pendant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2, rue du Village.

Donné à Arundel, ce 30 septembre 2020

PUBLIC NOTICE:

Entry into force of by-laws

Municipality of the Township of Arundel

Public notice is hereby given by the undersigned that the following by-law has entered into force:

- *ByBy-law #251 modifying zoning by-law #112* 251 amending zoning by-law # 112 to create a new agricultural use category for cannabis production and to authorize this new use in For-4 and For-5 zones.

A copy of this by-law is available for consultation during office hours at the Town Hall located at 2 Village Street.

Given in Arundel, September 30th, 2020

Carole Brandt,
Secrétaire-trésorière-adjointe
Secretary-Treasurer-adjointe